



GESTION 4 ETOILES... (?)

Le détenu C. fait l'objet ces derniers jours d'une attention toute particulière... (pour son bien-être). « Où est le problème ? » allez-vous me dire, c'est notre mission de préserver l'intégrité de la PPSMJ et nous le faisons avec professionnalisme. Le soucis c'est qu'il est loin d'être un détenu modèle et que le respect pour les êtres et les biens qui l'entourent n'est pas une qualité frappante chez lui. Cet individu est revenu en détention normale après avoir fait un petit séjour au QD pour insultes, menaces de **VIOL** sur une collègue, menace de **MORT** envers l'ensemble du personnel et **AGRESSION** sur personnel (en récidive pour les insultes et les menaces de mort). Les modalités de sa prise en charge sont exceptionnelles avec un soucis de son confort qui n'a d'égal dans l'établissement !

La décision de le remettre en détention traditionnelle est déjà surprenante en soit (vu du profil), mais en plus pour ne pas le perturber, il n'a pas été pas changé d'étage ! Par contre les agents doivent, en plus des contrôles réglementaires, s'assurer toutes les heures de sa condition, le consigner dans un registre, même support contrôlé par la hiérarchie.

Alors oui, il a fait grève de la faim. Oui, il faut surveiller sa reprise d'alimentation, mais nous avons déjà eu par le passé des cas identiques, sans pour autant avoir appliqué autant de mesures et particularités. **Une telle gestion ne se fait pas en détention normale mais bien au Quartier d'isolement, destiné et adapté à une gestion comme celle-ci.**

Va-t-on prendre pour habitude à la Maison Centrale, lors de conflits entre détenu et personnel, que ce soit l'agent qui est interdit d'étage et qu'on laisse penser aux individus responsables d'actes répréhensibles qu'ils font preuve d'une certaine impunité ? Quel message fait on passer pour un éventuel retour dans la société ? (autre exemple récent : un détenu mis au RDC Gauche pour son comportement déplacé envers le personnel féminin a été muté au 1/3ème, où à la première occasion, il a tenté **d'embrasser une surveillante**. Suite à sa sanction, il retourne... au 1/3ème !).

Monsieur Le Directeur, est-ce que dans l'affaire du détenu C., allez-vous interdire d'étage le grand nombre de personnel qui a porté plainte contre lui ?

FORCE OUVRIERE vous rappelle que vous êtes garant de l'intégrité physique des détenus mais également de l'intégrité **physique et morale de votre personnel.**

FORCE OUVRIERE souligne que le retour du détenu dans sa cellule d'origine lui donne l'impression de revenir en conquérant alors que le personnel lui se sent désavoué par sa hiérarchie.

A Ensisheim, le 12 janvier 2020
La Secrétaire Locale **Force Ouvrière**